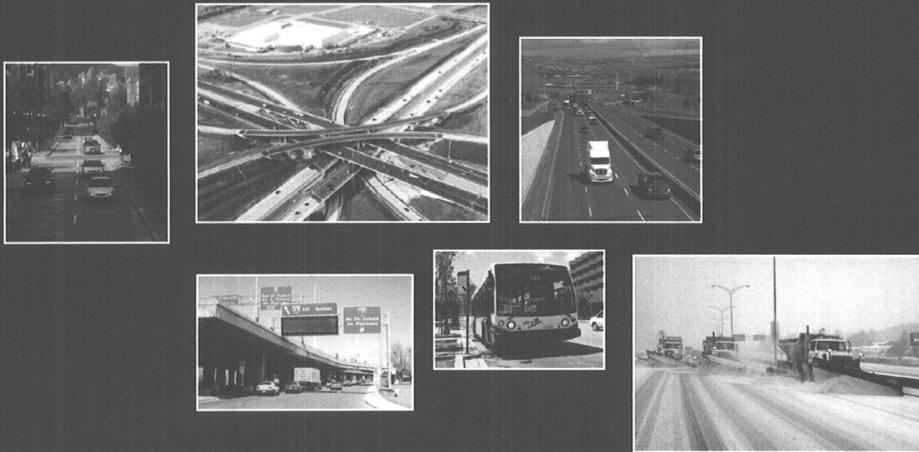


# Document présenté aux membres de la Commission des transports et de l'environnement



Représentation sur les projets de loi n° 42,  
Loi modifiant le Code de la sécurité routière et  
le Règlement sur les points d'inaptitude et n° 55,  
Loi modifiant de nouveau  
le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives

Association québécoise du transport et des routes  
30 novembre 2007, 16 h

M. Claude Carette, président du Conseil d'administration  
Mme Dominique Lacoste, directrice générale  
M. Mathieu Charbonneau, directeur technique  
Mme Line Paquette, directrice du Programme de reconnaissance des écoles de conduite

## AQTR - Une expertise technique

Avec près de 1000 membres issus des secteurs public et privé, l'Association québécoise du transport et des routes (AQTR), organisme sans but lucratif fondé en 1964, est une association impartiale qui regroupe des experts de tous les domaines du transport.

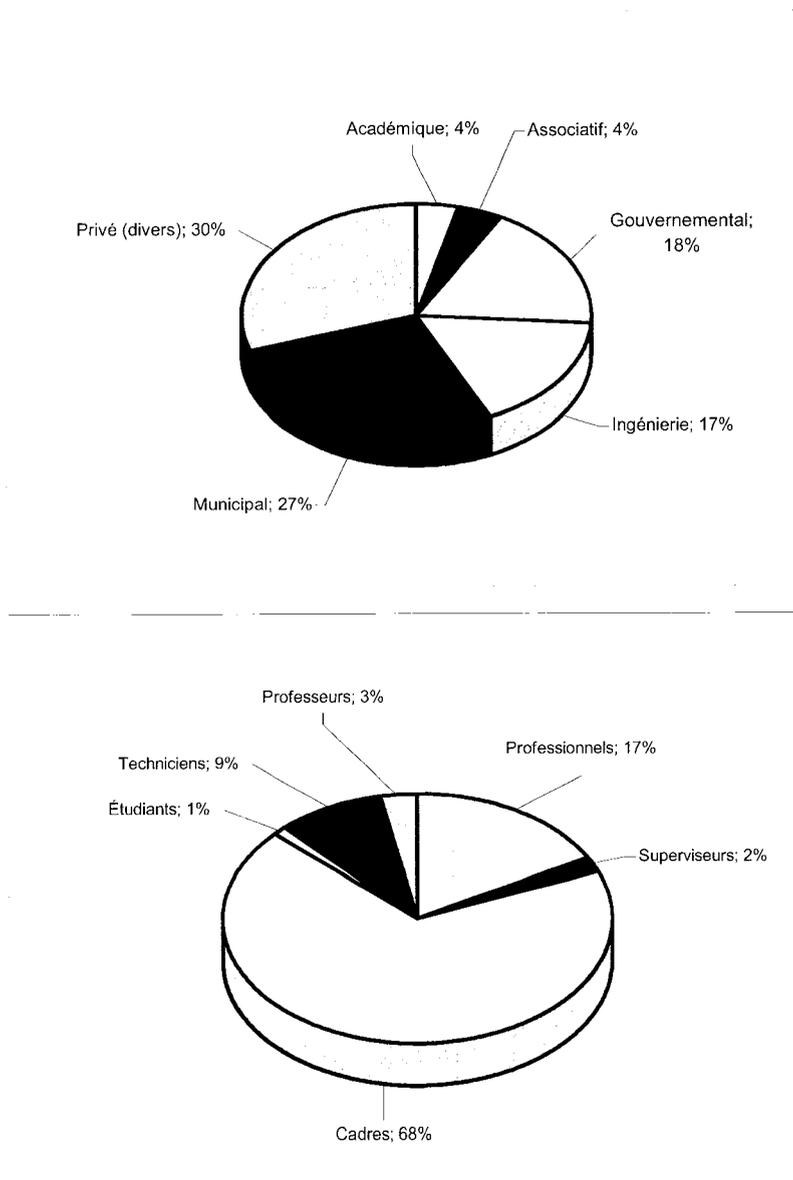


Figure 1 : Profil des membres de l'AQTR

**La mission de l'AQTR est de :**

*Mobiliser la communauté des transports  
afin de favoriser l'échange des connaissances  
et la formation dans le domaine.*

Les membres de l'AQTR se regroupent en comités techniques, ce qui leur permet d'apporter leur expertise au bénéfice de l'avancement des techniques en transport. L'un de ces comités se consacre à la sécurité dans les transports.

Afin de remplir sa mission, l'AQTR organise différentes activités de diffusion d'information telles que des colloques, des congrès, des forums, des déjeuners-causeries et des formations en transport. Près de 6 000 personnes participent à ces activités annuellement.

**Les activités techniques programmées par l'AQTR permettent de traiter en profondeur des sujets d'actualité dans le domaine du transport, d'en tirer des conclusions et d'émettre des avis techniques.**

De plus, l'AQTR est l'un des deux mandataires de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour le *Programme de reconnaissance des écoles de conduite* pour les véhicules de promenade et les motocyclettes.

# La sécurité routière : un enjeu d'importance pour l'AQTR

*« Les routes au Québec font encore beaucoup trop de victimes.  
En 2006, il y a eu 50 446 victimes et 717 décès sur les routes du Québec.  
C'est une victime à toutes les 11 minutes et 2 décès par jour.  
Ces drames humains sont encore trop nombreux  
et il est temps d'agir pour sauver des vies. »<sup>1</sup>*

## L'implication de l'AQTR dans la sécurité routière

**Tout particulièrement en cette Année de la sécurité routière, l'AQTR a fait de ce sujet important une priorité dans ses activités et a organisé plusieurs événements à ce propos pour entendre et informer ses membres et autres spécialistes.**

L'AQTR fait partie des 41 organismes membres de la *Table québécoise de la sécurité routière*, qui a proposé dans son premier rapport, déposé en juin dernier, 23 recommandations afin d'améliorer le bilan routier du Québec.

L'AQTR souhaite voir s'améliorer le bilan routier au Québec, c'est pourquoi elle constate avec enthousiasme que, suite aux recommandations de la Table, le Gouvernement du Québec a annoncé en juillet dernier une série de mesures introduites par des projets de lois discutés ici, auxquels il entendait donner suite rapidement.

**L'AQTR appuie donc la volonté politique du gouvernement québécois d'améliorer le bilan routier.**

## Les activités techniques de l'AQTR dans le domaine de la sécurité routière

Par la réalisation d'activités techniques, l'AQTR a voulu mobiliser la communauté des transports et la sensibiliser à cet important enjeu de société qu'est la sécurité routière. En vue d'aborder cet enjeu, l'AQTR s'est donné un plan d'action afin de se pencher à la fois sur les problématiques et les solutions en matière de sécurité routière, aussi bien au niveau des facteurs humains que de l'infrastructure routière.

Ce plan d'action a donné lieu à la réalisation de trois colloques qui ont permis d'identifier les enjeux actuels de la sécurité routière, de cibler les problématiques et de proposer des solutions. Nous vous présentons ici les recommandations techniques retenues suite à ces activités.

---

<sup>1</sup> Source : <http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPOF/Novembre2007/14/c8415.html>  
(consultée le 26 novembre 2007)

## Colloque *Vers un meilleur contrôle de la vitesse sur nos routes* (16 novembre 2006)

En novembre 2006, un colloque ayant pour titre *Vers un meilleur contrôle de la vitesse sur nos routes*, a réuni près de 150 participants intéressés par la sécurité routière et, plus particulièrement, par le problème de la vitesse.

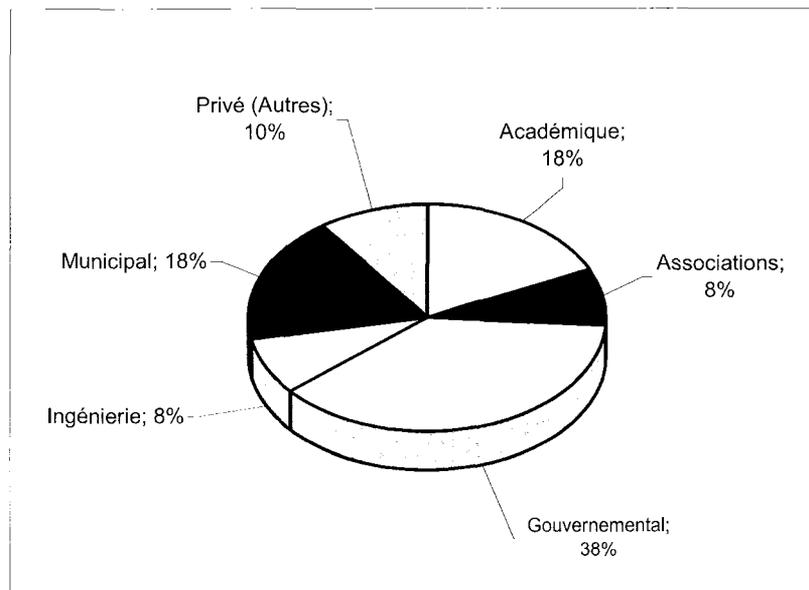


Figure 2 : Répartition des participants au colloque

L'événement a également été hautement médiatisé, permettant ainsi d'intéresser le grand public à ces importants enjeux de notre société, ce qui est le souhait de l'AQTR pour mobiliser la population.

### **Les questions suivantes ont été traitées et débattues lors de ce colloque :**

- Quelle stratégie doit-on adopter pour amener une diminution générale des vitesses moyennes pratiquées sur nos routes?
- Sur quelle cible doit-on agir en priorité : le comportement des conducteurs, l'infrastructure routière ou l'application adéquate des technologies de contrôle de la vitesse?

### **Au terme de cette journée de colloque, quelques constats émergent pour réduire les vitesses excessives sur les routes :**

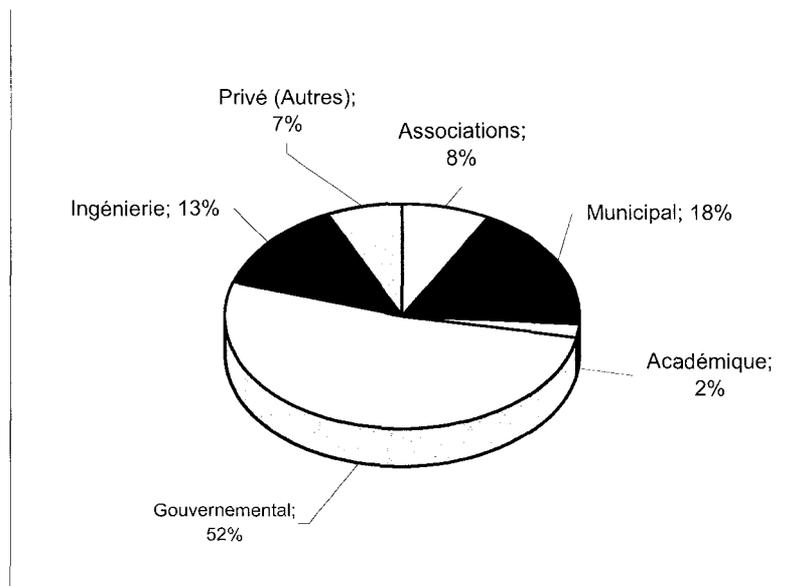
- les mesures mises en place jusqu'à ce jour pour contrôler la vitesse sur les routes ont atteint les limites de leur efficacité. De ce fait, des mesures plus sévères s'imposent;
- il faut agir sur le comportement des conducteurs en ce qui a trait à la vitesse. À cet égard, l'utilisation efficace des technologies de contrôle de la vitesse est une mesure qui doit être mise à contribution au niveau des sites à taux élevé d'accidents causés par la vitesse;
- il faut également accentuer chez le conducteur la certitude qu'une sanction sera infligée en cas d'infraction;
- la sensibilisation de la population à l'importance de la réduction de la vitesse sur les routes est incontournable si on veut l'inciter à respecter les limites de vitesse;
- la volonté politique est essentielle pour la réussite de ces objectifs, tel que l'ont démontré les expériences étrangères, en France, par exemple.

**À la lumière des échanges de cette journée, l'AQTR recommande la mise en place des mesures suivantes :**

- RECOMMANDATION 1 : l'usage de systèmes photographiques tels que le cinémomètre et les caméras aux feux rouges;
- RECOMMANDATION 2 : le déploiement de projets pilotes de ces systèmes dans le but d'assurer un *monitoring* technique qui permettra d'ajuster ces mesures au contexte québécois, mesures déjà éprouvées ailleurs;
- RECOMMANDATION 3 : l'application de sanctions plus sévères pour les grands excès de vitesse;
- RECOMMANDATION 4 : la poursuite des campagnes de sensibilisation portant sur les conséquences de la vitesse excessive sur le bilan routier.

**Colloque Sécurité routière et facteurs humains  
et Des infrastructures routières pour circuler en sécurité  
(21 et 22 novembre 2007)**

Les 21 et 22 novembre 2007, un colloque de deux jours a regroupé plus de 160 professionnels, afin de discuter des principaux volets reliés à la sécurité routière : le comportement humain et l'infrastructure routière.



*Figure 3 : Répartition des participants au colloque*

La première journée a permis de mieux comprendre la psychologie du conducteur, son influence sur le bilan routier et les actions à mener pour modifier le comportement du conducteur et assurer une meilleure sécurité sur nos routes.

**Au terme de cette journée de colloque, quelques constats s'imposent :**

- au niveau des interventions dans le domaine de la sécurité routière, il faut tenir compte de l'importance des facteurs humains dans l'occurrence des accidents (par exemple groupe d'âge, profil socio-économique et culturel);
- il faut agir sur le comportement des conducteurs, notamment en ce qui a trait à l'usage du cellulaire et à la vigilance au volant (par exemple la fatigue et la stimulation visuelle affectent le comportement du conducteur et ses capacités à conduire);
- il faut être plus sévère envers les récidivistes conduisant avec des facultés affaiblies ou à des vitesses excessives;
- il faut sensibiliser les jeunes conducteurs et les aînés à une conduite plus sécuritaire.

**À la lumière des échanges de cette journée, l'AQTR recommande la mise en place des mesures suivantes :**

- RECOMMANDATION 5 : l'interdiction du cellulaire au volant;
- RECOMMANDATION 6 : l'introduction de sanctions plus sévères pour les récidivistes;
- RECOMMANDATION 7 : des initiatives visant à améliorer la conduite des groupes cibles (par exemple des campagnes de sensibilisation et une meilleure formation à la conduite).

La seconde journée de ce colloque avait pour objectif de souligner l'importance de l'aménagement sécuritaire des infrastructures routières afin de réduire le nombre d'accidents pour les différents usagers : piéton, cycliste, utilisateur du transport collectif et conducteur.

**Au terme de cette journée, quelques constats s'imposent :**

- il faut intégrer des étapes de validation relatives à la sécurité routière lors de la conception des nouvelles infrastructures pour assurer une géométrie adéquate selon les normes en vigueur;
- le niveau de sécurité des infrastructures peut être rehaussé par l'implantation de mesures d'apaisement de la circulation;
- des investissements financiers ciblés sont essentiels pour améliorer la sécurité des infrastructures.

**À la lumière des échanges de cette journée, l'AQTR recommande la mise en place des mesures suivantes :**

- RECOMMANDATION 8 : l'intégration des audits de sécurité lors des étapes de conception des infrastructures routières;
- RECOMMANDATION 9 : le soutien à la recherche et au développement en matière de sécurité routière;
- RECOMMANDATION 10 : la création d'un financement dédié et continu pour le déploiement de mesures dans le domaine de la sécurité routière portant sur le développement et l'amélioration du réseau, la conservation et l'entretien des chaussées et des structures et l'entretien des équipements de sécurité.

**Ainsi, l'AQTR se réjouit des investissements dédiés à la sécurité routière, annoncés récemment par le ministère des Transports du Québec.**

## Programme de reconnaissance des écoles de conduite

L'AQTR est l'un des deux mandataires de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour le *Programme de reconnaissance des écoles de conduite* pour les véhicules de promenade et les motocyclettes. Son rôle consiste à octroyer un certificat de reconnaissance aux écoles de conduite qui satisfont aux exigences de la SAAQ. La mise en application de ces exigences a pour but d'assurer la qualité des services des écoles de conduite, notamment en ce qui concerne la formation, le service à la clientèle et autres aspects administratifs. La reconnaissance est octroyée suite à une démarche volontaire des écoles de conduite offrant des cours pour les véhicules de promenade, alors que pour les écoles de conduite offrant des cours pour les motocyclettes, la reconnaissance est obligatoire, de même que la formation.

**Plus de 300 écoles de conduite sont actuellement reconnues par l'AQTR.**

### Ateliers de consultation

À l'automne 2006, l'AQTR a organisé des ateliers qui ont regroupé près de 195 représentants des écoles de conduite reconnues par l'AQTR, afin de connaître leur point de vue concernant le programme de reconnaissance.

**Au terme de ces ateliers, quelques constats émergent, concernant plus particulièrement le programme de formation et les modalités d'octroi du permis de conduire :**

- les écoles se sont prononcées en faveur de l'octroi d'un permis probatoire pour tous les nouveaux conducteurs et en faveur de l'application de la tolérance zéro pour la conduite avec des facultés affaiblies pour les nouveaux conducteurs;
- les écoles de conduite consultées sont aussi en faveur du retour des cours de conduite obligatoires et à une uniformisation des contenus de ces cours dans toutes les écoles de conduite du Québec;
- les écoles ont soulevé le fait que la formation actuelle est désuète et ont insisté pour que la formation théorique soit plus élaborée, notamment par l'intégration des volets portant sur le comportement du conducteur : la rage au volant, la vitesse au volant et la conduite avec des facultés affaiblies, particulièrement par la drogue.

### Formation dans les écoles de conduite

Dans le cadre du *Programme de reconnaissance des écoles de conduite*, l'AQTR forme et certifie les moniteurs et les instructeurs.

Depuis sa création, la formation dans le domaine du transport a toujours été au coeur des préoccupations de l'AQTR. Ses formations sont développées avec des experts en pédagogie, permettant ainsi un transfert optimal des connaissances, et sont basées sur la concertation des intervenants clés du domaine. Cette approche assure la pertinence et la qualité du contenu des formations.

**Sur cette base, l'AQTR croit que des efforts sont nécessaires en matière de formation dans les écoles de conduite et partage les préoccupations de ses écoles à ce propos. L'AQTR croit que l'amélioration de la formation actuelle serait un moyen d'améliorer la conduite des nouveaux conducteurs, et par voie de conséquence le bilan routier.**

**En ce sens, l'AQTR recommande la mise en place des mesures suivantes :**

- RECOMMANDATION 11 : la refonte du programme de formation pour les véhicules de promenade, incluant des éléments portant sur le comportement du conducteur;
- RECOMMANDATION 12 : l'obligation pour tous les nouveaux conducteurs de suivre un cours de conduite;
- RECOMMANDATION 13 : le déploiement d'un programme de formation uniforme dans toutes les écoles de conduite.

**De plus, l'AQTR appuie les mesures d'accès graduel au permis de conduire proposées par la ministre des Transports, car ces mesures permettent d'uniformiser la période de probation pour tous les nouveaux conducteurs, et proposent des balises plus restrictives pour les jeunes conducteurs, de même que des sanctions plus sévères pour les récidivistes.**

## Conclusion

En guise de conclusion, rappelons que l'AQTR est une association impartiale bien ancrée dans son milieu et qui jouit d'une renommée auprès de la communauté des transports du Québec.

À travers ses nombreuses activités techniques, ses publications et le *Programme de reconnaissance des écoles de conduite*, elle démontre une volonté ferme d'améliorer la sécurité routière et confirme son appui aux mesures proposées dans les projets de loi 42 et 55, et plus particulièrement à l'utilisation des technologies de contrôle de la vitesse et des projets pilotes prévus à cet effet, aux investissements financiers en matière de sécurité routière et à la formation des nouveaux conducteurs.

Par ailleurs, l'AQTR réitère son appui aux travaux de la *Table québécoise de la sécurité routière* et continuera d'y apporter sa contribution, afin de poursuivre les efforts visant à l'amélioration du bilan routier.

**Au-delà de l'appui exprimé, l'AQTR souhaite voir poursuivre les efforts de mobilisation de la population, et contribuera aux initiatives dans ce sens, pour faire de la sécurité routière un enjeu à valeur sociale partagée.**